

Au lendemain du premier tour des élections législatives, le barreau de Paris dénonce les menaces qui guettent l'État de droit

Paris le 2 juillet 2024

Le conseil de l'Ordre des avocats de Paris a adopté ce jour en séance plénière une résolution rappelant les menaces qui guettent l'Etat de droit compte tenu des résultats du premier tour. Le barreau de Paris sera intransigeant face à toute remise en cause des droits et libertés fondamentaux d'où qu'elle vienne.

Depuis plusieurs mois maintenant, les discours défiant les droits et libertés fondamentaux ainsi que l'autorité judiciaire en charge de les garantir se font de plus en plus prégnants, de plus en plus visibles. Que ce soit en remettant en cause l'indépendance de la justice, la légitimité du Conseil constitutionnel et des juridictions européennes ou en développant une rhétorique du tout répressif au mépris des droits de la défense, les attaques contre nos institutions et les valeurs de notre République sont plus violentes que jamais.

À cela s'ajoute une multiplication inacceptable des discours antisémites, racistes et homophobes. Ces propos, les mesures qu'ils annoncent et ceux qui les portent sont une menace pour l'État de droit.

Le barreau de Paris se battra pour les valeurs de dignité, d'humanité et d'indépendance que porte le serment de l'avocat, pour que rien ne soit laissé aux ennemis du droit et de la liberté et pour continuer à faire vivre les valeurs républicaines et humanistes.